

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 24 JANVIER 2006

Québec, le 12 janvier 2006 - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. François Lafond, président, et de M. Michel Germain, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine*. L'audience publique aura lieu le mardi 24 janvier 2006 à 19 heures et se tiendra au Centre civique de Cap-aux-Meules, situé au 460, chemin Principal. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le mardi 21 février 2006 au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 23 mai 2006, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à l'endroit suivant :

- Bibliothèque municipale de Cap-aux-Meules, 315, chemin Principal.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca.

LE PROJET

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine propose d'aménager un lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) à proximité de son Centre de traitement des matières résiduelles à Havre-aux-Maisons, où sont situés ses installations de compostage, le centre de tri et l'incinérateur. Le L.E.T. prévu aurait une durée de vie de 50 ans et une capacité d'élimination maximale de 93 450 m³ (92 100 tonnes) à raison de 1 869 m³/an. Les résidus enfouis seraient majoritairement composés de débris de construction ou de démolition et de résidus d'incinération composés de mâchefer, de chaux usée et de cendres volantes. Actuellement, les résidus de la municipalité sont, soit entreposés ou soit expédiés à l'extérieur de l'archipel pour être éliminés sur le continent. L'exploitation du LET se ferait essentiellement en surélévation avec une mise en place progressive du recouvrement final et du réseau de puits de captage des biogaz. Les coûts d'aménagement, d'opération et de post-fermeture porteraient le coût d'enfouissement à 145,61\$ la tonne.

Par ailleurs, afin de pallier les désagréments occasionnés par une défaillance éventuelle de son incinérateur, la municipalité propose l'implantation d'une aire d'entreposage de 1 225 m² qui pourrait accueillir, sur une base temporaire, 2 135 m³ (750 tonnes) de matières résiduelles destinées à l'incinération.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Madame Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission, en composant le 418 643-7447 poste 423 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : letmadeleine@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine*.